

SARL JAZZ DEVELOPPEMENT
FREQUENCE JAZZ
M. Christophe MAHE
40 Quai Rambaud
69002 LYON

Direction territoriale Rhône Ain

Lyon, le 2 juillet 2020

OBJET : ATTESTATION – Fréquence Jazz

Monsieur,

Conformément à votre demande, nous attestons par la présente que la société Jazz Développement a signé avec les Sociétés d'Auteurs (SACEM, SACD, SCAM et SDRM) un contrat général de représentation et de reproduction par lequel ces dernières l'autorisent à utiliser les œuvres de leurs répertoires pour les besoins de la réalisation des programmes de la radio « Fréquence Jazz », de ses diffusions par voie hertzienne terrestre et/ou par l'intermédiaire d'un satellite de télécommunication réalisées par la société Jazz Développement, et de ses diffusions en streaming audio linéaire, simultané, intégral et sans changement ainsi qu'en streaming audio à la demande dans le cadre du service de simulcast et du service délinéarisé de « replay » de la radio « Fréquence Jazz » accessibles sur le site de cette dernière.

A date, la société Jazz Développement respecte les obligations découlant du contrat précité.

Il est précisé que ni l'autorisation délivrée à la Jazz Développement par le contrat mentionné ci-dessus, ni le présent courrier d'attestation, ne saurait être considéré comme donnant aux tiers le droit de relayer et communiquer au public les émissions de la radio « Fréquence Jazz » par quelque moyen que ce soit sans avoir obtenu des sociétés d'auteurs compétentes les autorisations préalables nécessaires (en ce compris la SACEM). »

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Claude Henry LAUMONIER

